



Cahier des charges Label PaRéO - Rentrée 2020

Finalités du Diplôme d'Établissement (DE)

Complémentaire aux différents dispositifs de réussite mis en place par les établissements pour des étudiants qui ont fait le choix d'une formation, les DE labélisés PaRéO visent à offrir aux bacheliers qui hésitent entre différentes formations une année pour réfléchir, murir et affiner leur projet d'étude voire leur projet professionnel en leur permettant de découvrir plusieurs disciplines, plusieurs cursus universitaires ou autres formations post-bac telles que les STS, plusieurs environnements professionnels, et de renforcer certaines connaissances et compétences.

Modalités d'attribution du Label :

Le label PaRéO est attribué pour un an par une commission composée de la cheffe de la MOSS, du chargé de mission orientation et réussite en licence auprès de la cheffe de service, des chargées de mission auprès de la directrice générale, d'un représentant du département des formations du cycle licence, d'un conseiller scientifique et pédagogique de la DGEIP et d'un représentant du monde académique désigné par la DGEIP. Au terme d'une année, les dispositifs de formation créés feront l'objet d'une nouvelle procédure de labellisation pour une durée de trois ans avec un cahier des charges plus précis.

Les dossiers de candidature sont à envoyer à l'adresse suivante :

label.pareo@enseignementsup.gouv.fr

Droits d'inscription :

Afin de garantir l'accès à ce diplôme au plus grand nombre, une politique tarifaire sociale est essentielle. Nous recommandons des droits d'inscription similaires à ceux d'une année en Licence.

Accès au statut d'étudiant et aux bourses

Les étudiants inscrits dans un DE Label PaRéO ont le statut d'étudiant et sont éligibles aux bourses du CROUS.

Modalités de recrutement des étudiants

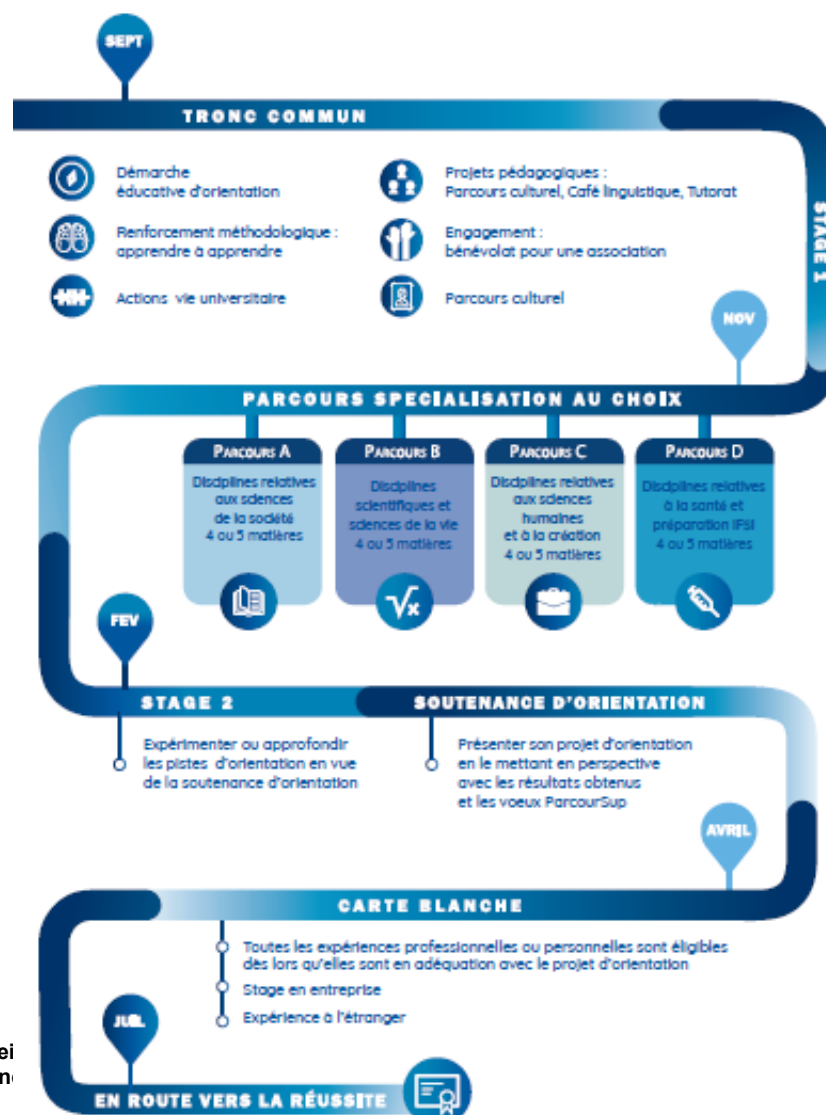
Le recrutement des étudiants s'effectue sur dossier, qui comprend la fiche Avenir, le projet de formation motivé ainsi que les bulletins de notes.

L'organisation pédagogique et les choix de parcours

Les DE doivent comporter un volume minimum total de 200h d'enseignement afin de respecter le cadre législatif relatif aux stages. La formation comprend un tronc commun composé de matières transversales, et destiné à renforcer les compétences clés de l'étudiant avant de commencer les parcours disciplinaires. Le tronc commun, obligatoire pour tous, qui se déroule au cours du 1er semestre, a pour objectif de consolider les compétences fondamentales des étudiants afin de leur donner toutes les clés pour réussir dans l'enseignement supérieur : à titre d'exemple, des cours de méthodologie, d'ateliers d'aide d'orientation, d'anglais conversationnel, d'expression orale, et de mise à niveau bureautique. Dans une démarche éducative d'orientation, l'objectif des ateliers d'orientation est de permettre aux étudiants de développer une attitude réflexive sur leur parcours, la connaissance de soi, et de découvrir leurs centres d'intérêts et aspirations à travers différents exercices (photo langage, mise en situation, travail en groupe). La démarche d'orientation impose également un niveau individuel d'accompagnement dans une perspective de développement de la compétence "apprendre à s'orienter".

Complémentaire au tronc commun, chaque parcours disciplinaire a un volume horaire de 100h à 120h, et comprend de quatre à cinq matières minimum, le choix des matières et le nombre de parcours ouverts étant laissés à l'initiative des établissements en fonction de leurs caractéristiques, avec au minimum deux parcours dans deux domaines différents.

La durée des périodes d'immersion en entreprise est de quatre semaines minimum à moduler en fonction des projets pédagogiques. La découverte du monde professionnel s'effectue également dans le cadre des conférences métiers, qui permettent aux étudiants de découvrir des métiers, de recueillir des témoignages d'entreprise et de professionnels, dans le cadre d'échanges avec les responsables des relations Ecole – Entreprise et par des visites d'entreprise et de centres de formation.



Modalités d'obtention du DE :

Le DE donne lieu à une soutenance d'orientation, qui se déroule en mars, avant la fin de la saisie des vœux sur la plateforme Parcoursup. Lors de cette soutenance, l'étudiant présente son projet d'orientation en le mettant en perspective avec les résultats obtenus dans le DE et les vœux saisis sur la plateforme Parcoursup.

L'objectif est de mettre l'étudiant dans une position auto-réflexive sur son parcours au sein du dispositif et sur son projet d'orientation à venir. Il est demandé à l'apprenant de faire un retour étayé :

- sur sa réflexion tout au long de l'année
- sur les projets et actions menés : retour sur les compétences acquises à l'issue de la formation en général
- sur son plan d'action en matière d'orientation.

L'équipe pédagogique, qui définit les conditions de validation du DE, est responsable après son obtention de l'édition d'une fiche d'orientation accompagnant le dossier de l'étudiant, et indiquant les appréciations des professeurs et l'implication de l'étudiant tout au long de l'année.